

Dans un contexte de restrictions budgétaires marqué par plusieurs années de gel du point d'indice, par la dépréciation des carrières et le tassement de la grille indiciaire, par la non revalorisation des régimes indemnitaires, la question des frais de déplacement est un sujet crucial pour la CGT Finances Publiques car il pèse toujours plus fortement sur le pouvoir d'achat des personnels.

Pour la CGT la situation est inadmissible !

Inadmissible que les agents en soient de leurs frais pour aller travailler ! ! !

Inadmissible que le barème des indemnités kilométriques soit inchangé depuis 2008 et qu'il soit différent de celui que cette même administration accorde aux contribuables ! ! !

Inadmissible que les agents attendent des mois pour être remboursés ! ! !

Les collègues qui se déplacent dans l'intérêt de l'administration, pour leurs missions, pour la formation ou accomplir leur mandat de représentant du personnel, n'ont pas à y être de leur poche et n'ont pas à supporter en plus les conséquences des coupes faites dans les budgets des directions. Le contexte budgétaire et les blocages de CHORUS FDD ne peuvent et ne doivent pas conduire des directions à reporter le remboursement de frais ou à faire des choix budgétaires locaux néfastes pour les agents et les missions. Des solutions immédiates doivent être trouvées pour régler toutes les situations en cours, et il y en a !!

La CGT exige de la Direction générale qu'elle porte d'urgence et très fort au niveau de la Fonction publique ces revendications :

- Revalorisation du taux des indemnités kilométriques a minima à hauteur du barème fiscal de l'impôt sur le revenu ;
- Revalorisation du taux des indemnités de missions (nuitées et repas) ;
- Revoir et ajuster le dispositif de remboursement des taux repas (problème des communes limitrophes à la résidence d'affectation) ;
- Augmenter la part de l'employeur dans les abonnements de transport ;
- Rendre possible, pour les itinérants, l'accession aux prêts à taux zéro pour l'achat de leur véhicule qu'ils mettent à disposition de la DG, et revoir le montant de celui-ci, qu'il constitue une vraie aide, et non l'aumône !
- La CGT porte régulièrement ces revendications de revalorisation de toutes les indemnités relatives aux frais engagés par les agents au niveau du ministère et de la Fonction publique.

fichiers:



[Télécharger tract_fdd.pdf](#) (153.39 Ko)

Public: [Frais de déplacements et repas](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank